

HDM NETWORK ASBL

CONVENTION DE STAGE

-			 	
.FS	D,	١ĸ	 - •	•

1. I	La so	ciété	HDM	Netwo	rk	ASBL,
------	-------	-------	-----	-------	----	-------

Représentée par: Fonction: Co-owner

Adresse: 38 rue Alfred Tenret, 6030 Charleroi Belgique

Mail: rh@hdmnetwork.com

Tél: 0499 17 91 47

2. Le stagiaire :
Nom/Prénom :
Adresse:
Mail:
Tel:
3. L'établissement d'enseignement supérieur
Représenté par :
Adresse :
Mail:

Il est ainsi convenu que :

Article 1. Objectif du stage

Tel:

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire, ainsi que leurs droits et obligations respectifs dans le cadre de l'organisation de ce stage.

L'entreprise accueille l'étudiant pour la réalisation d'un stage exclusivement en télétravail s son domicile dont l'objet est décrit ci-dessous.
SUJET DU STAGE : MISSIONS :
-
-
-
-
_



Article 2. Modalités du stage

Le stage se déroulera à temps plein du

Suivant l'horaire de :

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h- 13h à 16h30,

Vendredi de 8h30 à 11h30-12h30 à 16h30 pour une durée de 35 heures semaines.

Pour une durée totale de

,soit un total de

semaines, soit

au

heures.

Article 3. Lieu du stage

Le stage est réalisé 100% en télétravail au domicile du stagiaire, il est donc important d'avoir une connexion internet de qualité

Article 4. Protection-Gratification-Avantage

Le stagiaire relève de la responsabilité de l'établissement d'enseignement où il est inscrit. Aucune assurance n'est prise par l'entreprise étant donné que le stagiaire reste sous l'entière responsabilité de l'établissement scolaire.

La présente convention de stage ne donne pas naissance à un contrat de travail ou d'étudiant, au sens de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

Le stagiaire reste entièrement sous statut scolaire et, de ce fait, n'est ni rémunéré, ni assujetti à la législation sur la sécurité sociale.

Par conséquent, le stage est effectué sans aucune forme de rémunération ou de gratification.

Article 5. Suivi et encadrement du stagiaire

L'établissement d'enseignement supérieur aura éventuellement la possibilité durant le stage de prendre contact avec l'entreprise afin de suivre l'évolution du travail réalisé.

L'encadrement du stagiaire dans l'entreprise se fait par le tuteur sur la plateforme de télétravail. Il sera suivi dans le cadre d'un entretien de suivi en début, milieu et fin de stage.

Article 6. Les absences

Toute absence doit être justifiée et validée par le service RH. Quelle qu'en soit la cause, vous devez en informer l'entreprise 48h auparavant. Toute absence non liée à un motif médical devra être rattrapée.

Article 7. Evaluation-Rapport-Fin de stage

L'entreprise s'engage à permettre au stagiaire d'élaborer, à partir du travail réalisé, un rapport écrit qui sera défendu par l'étudiant devant un jury ; un membre de l'entreprise sera invité à assister à cette défense.



Avant toute officialisation du rapport, l'étudiant stagiaire le soumet au maître de stage et se conforme aux recommandations de ce dernier.

L'étudiant stagiaire s'engage à ne pas divulguer, même après le stage, les informations confidentielles de l'entreprise auxquelles il aurait pu avoir accès.

Les trois parties reconnaissent que tous les droits intellectuels sur les réalisations créées pendant le stage, ainsi que le droit de commercialisation de ces programmes, appartiennent entièrement et uniquement à l'entreprise.

Article 8. Propriété intellectuelle

L'étudiant stagiaire s'engage à ne pas divulguer, même après le stage, les informations confidentielles de l'entreprise auxquelles il aurait pu avoir accès conformément au contrat de cessions des droits de propriétés annexé à la présente convention. Néanmoins, L'entreprise autorise le stagiaire à utiliser ces informations dans le cadre de son rapport de stage.

Article 9. Droits applicables

La présente convention est soumise à la loi belge. A défaut d'accord amiable, les tribunaux de Charleroi seront seuls compétents pour statuer sur tout litige qui surviendrait dans l'exécution et/ou l'interprétation de la présente convention.

En trois exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Signature et mention lu et approuvé

Fait à Charleroi le

Le stagiaire (étudiant) HDM NETWORK ASBL

Lu et approuvé

L'enseignant référent du stagiaire

L'institution d'enseignement